

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

Facturation _____

Date : _____

Numéro de la facture : _____

Montant à payer : **360.00\$ tx incl.**

Nom de l'inscrit-te : _____

Adresse : _____

Ville et code postal : _____

Téléphone : résidence (soir) : _____

cellulaire (jour) : _____

Courriel : _____

Le paiement de cette facture confirme votre inscription au cours suivant :

Nom du cours : _____

Date du début des cours (jour / heure) : _____

Mode de paiement :

Chèque Comptant (paiement sur place ne pas envoyer par la poste)

Mandat postal Visa No. _____ Expiration

Effectuez le paiement au nom de : École des beaux-arts de Montréal - Artus

4395, rue Papineau, Montréal (Québec) H2H 1T7 / 514-898-4179 / 514-277-0514 /

info@ebama.ca www.ebama.ca

Accueil et renseignements: **(514) 277 0513** ou **(514) 898-4179**

(numéro d'accréditation : 14056 6100 RR 0001 – TPS : 14056 6100 RT 0001 – TVQ : 101675 4974 TQ 0001)

J'ai pris connaissance des conditions prévues plus bas et je les accepte.

Signature de l'inscrit

Signataire pour l'École

ANNULATION de cours par l'École:

L'École se réserve le droit d'annuler un cours en tout temps notamment faute d'un nombre suffisant de participants. Dans ce cas vous serez, à votre choix, soit intégré dans un autre cours dont l'horaire vous convient, soit remboursé selon les modalités suivantes :

- En cas d'annulation d'un cours par l'École avant le premier cours suivi, le montant total payé vous sera remboursé.
- En cas d'annulation après le premier cours suivi un montant de 30,00\$ sera retenu pour chaque cours suivi.

ANNULATION ou abandon de cours par l'étudiant:

Les modalités suivantes s'appliquent selon le moment où survient l'annulation ou l'abandon :

- Plus de dix jours avant le début du cours, le paiement complet sera remboursé moins des frais d'administration de 30\$+ taxes;
- Dix jours et moins avant le début du cours ou après le premier cours et avant le début du deuxième cours prévu à l'horaire, le paiement complet sera remboursé moins 60 \$ (+ taxes) pour les frais d'administration.
- Après le deuxième cours prévu à l'horaire, aucun remboursement ne sera effectué. Le cours n'est pas transférable à une autre personne.

Reprises des absences:

En cas d'absence à un cours, celui-ci peut-être repris ultérieurement. Maximum deux absences/reprises par 12 cours.

Récupération des travaux des étudiants:

À défaut par l'étudiant de récupérer ses travaux dans un délai d'un mois après leur réalisation, l'École pourra en disposer à son gré.

Licence d'utilisation des travaux des étudiants:

À moins d'une indication expresse à l'effet contraire telle que prévue au paragraphe suivant, l'étudiant autorise, sans frais, l'École à exposer ses travaux dans les locaux de l'École ou ailleurs pour une durée à déterminer avec l'étudiant. De plus l'étudiant accorde sans limite de temps ni d'espace et sans frais, une licence autorisant l'École à reproduire ses travaux et à en diffuser des copies sur tout support y compris internet à des fins de promotion de l'École ou de l'étudiant ou à toute autres fins non commerciales.

Je n'autorise pas l'École à exposer ni à reproduire mes travaux.

Signature de l'inscrit

Copie de l'École (signez et retournez avec votre paiement) Copie de l'inscrit